

# **COMMUNE D'AVRILLY**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 29 novembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 29 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette DELORME, Maire.

**PRESENTS** : Mme Claudette DELORME, M. Jean-Paul DUPUY, M. Sylvain NAFFETAS, M. Jean-Marc VELUT

**EXCUSES** : M. Johnny CARRE, Mme Janet CROMWELL, Mme Valérie LIMONET

### **Convocation du 22 novembre 2019**

M. Sylvain NAFFETAS est nommé secrétaire de séance.

*Madame le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2019, lequel est approuvé à l'unanimité.*

*Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : "Convention d'assistance technique assainissement collectif". Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents.*

**OBJET : Convention 2019-2021 - assistance technique du Département pour les collectivités éligibles – Assainissement collectif**

Madame le Maire présente le nouveau projet de convention d'assistance technique du département de l'Allier assurée par le Bureau de la Qualité de l'Eau. Suite à la loi NOTRE de 2015, il convient de modifier la convention actuelle et d'appliquer une nouvelle tarification.

Le tarif annuel proposé est de 1,60€ par habitant multiplié par la population DGF de la commune à N-1 (168 en 2018). Le coût en 2019 sera donc de 269€, ce qui est nettement inférieur à la participation de 2018 (540,78€).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'assistance technique avec le Département.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs liés à cette affaire.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire la dépense au budget 2019.

**OBJET : Redevance assainissement collectif**

Madame Le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de continuer l'augmentation progressive du tarif de l'abonnement et de la redevance d'assainissement collectif afin d'arriver en 2026 (année de transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes) à un équilibre entre les recettes et les dépenses. Elle propose de porter l'abonnement à 24€, et la redevance à 0,80€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité** :

- **DECIDE** de fixer le tarif de la redevance assainissement collectif à **0,80€**.
- **DECIDE** de fixer le tarif de l'abonnement à **24€**.

- **PRECISE** que ce tarif sera exécutoire à partir de la relève des compteurs d'eau qui aura lieu courant du mois d'avril 2020.

**OBJET : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG03**

*Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG03 en date du 25 janvier 2019 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;*

*Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG03 en date du 19 septembre 2019 autorisant le Président du CDG03 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE/CNP ;*

Madame le Maire propose aux membres présents d'adhérer à ce contrat groupe qui est plus avantageux que celui auquel la commune adhère actuellement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2024 proposé par le CDG03 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024.
- **APPROUVE** les taux et prestations suivantes :
  - \* Franchise de 10 jours pour les contrats CNRACL et IRCANTEC
  - \* Taux de cotisation à 4,79% pour les contrats CNRACL et 1,61% pour les contrats IRCANTEC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un préavis de 4 mois.

**OBJET : Subvention 2019 complémentaire**

Madame le Maire présente aux membres présents une demande de subvention de la part de la Maison Familiale Rurale. Pour l'intégrer au budget primitif 2019, il convient de prendre une délibération.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

- **VOTE** un montant global de **1 200€** à l'article budgétaire 6574 "Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" :

- Association Beauregard :	150€
- Cantine scolaire de Luneau :	200€
- Centre Social La farandole :	143€
- Association Val libre culture et Patrimoine :	100€
- Lycée agricole privé Ressins :	50€
- OCCE Coopérative scolaire de Luneau :	80€
- OCCE Coopérative scolaire Neuilly-en-Donjon :	80€
- OCCE Coopérative scolaire Le Bouchaud :	80€
- Allier à livre ouvert :	18,76€
- Association Vouzance et Loire :	30€
- MFR du Charolais Brionnais :	50€
<b>TOTAL :</b>	<b>981,76€</b>

**Questions Diverses :**

- \* Rapport des commissions communales : Commission embellissement :

Le chantier d'insertion a accepté de s'occuper de la butte en limite. L'achat des fleurs, bâche et diverses fournitures est à la charge de la commune, le chantier d'insertion s'occupe de la mise en place et de suivre l'entretien de cette butte au fil des années. Les fleurs seront prise aux serres de Commières de VOUGY (42). Idée de proposer de bétonner l'espace où sont entreposés les bennes de tri au bourg et de mettre en pelouse tout autour ?

Commission des bâtiments : Une vitrine d'affichage est à remplacer à la mairie. De la faïence supplémentaire sera posée chez un locataire. Prévoir l'achat de 150 assiettes creuses et 24 mugs pour la salle polyvalente. Idée de proposer un barnum aux locataires de la salle polyvalente ? Autolaveuse à la salle polyvalente ? A étudier.

Commission des chemins : 100m de chemin à goudronner aux Frayons + 30m de tuyau à poser aux Moreaux.

\* Divagation Rue Genève : Une mise en demeure de faire cesser cette divagation sur la route départementale a été transmise au propriétaire du bouc et de la chèvre. La divagation a cessé.

\* Budget CCAS : Le budget CCAS est maintenu. La prochaine municipalité pourra décider de le maintenir ou non.

\* Rapport du Conseil d'école : 2 élèves d'Avrilly au RPI. Prochain conseil d'école mardi 10 mars 2020 à 17h30 au Bouchaud.

\* Cérémonie des Vœux : Dimanche 5 janvier 2020 à 11h00

\* Contrôle des poteaux incendie par le SIVOM : Tout est Ok, Rien à signaler.

\* Rapport d'activité assainissement non collectif 2018 : Présenté aux membres du Conseil.

\* Défibrillateur : Les électrodes et la batterie sont à changer. La Communauté de Communes s'en occupe puisque c'est elle qui détient le contrat de maintenance.

\* Enfouissement des lignes téléphoniques : Les travaux devraient se terminer entre décembre et janvier.

\* Mise en sécurité de la Rue Genève : Mise en place des panneaux « rappel 50 » en décembre. Les radars pédagogiques seront placés en janvier.

\*

*Fin de la séance à 21h00*